

Commune de Vauxrenard

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 janvier 2025.

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril - SAVOYE Marc - Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande

Absent excusé :

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20 h

Ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu
- Désignation du secrétaire de séance
- Décisions du maire prises par délégation
- Plan mobilité SYTRAL : délibération
- Convention de mise à disposition de personnel entre Fleurie et Vauxrenard : délibération
- Choix d'une convention de participation pour le risque santé et ou pour le risque prévoyance et mandat au CDG69 pour mener la procédure : délibération
- Rapport commissions municipales, délégués CCSB et syndicats intercommunaux
- Questions diverses

➤ **Approbation du précédent compte-rendu :** approuvé à l'unanimité des membres présents

➤ **Nomination du secrétaire de séance :** Mme Chrystel PRELE

M. le Maire propose de supprimer la délibération « Choix d'une convention de participation pour le risque santé et ou pour le risque prévoyance et mandat au CDG69 pour mener la procédure » de l'ordre du jour car avant de se prononcer il faut l'avis du CST (Comité Social Territorial du CDG69) que nous n'avons pas à ce jour. Cette délibération sera à prendre lors d'un prochain conseil municipal. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la suppression de cette délibération.

➤ **Décisions du maire prises par délégation :**

- Signature achats des parcelles AD65, AN30-31 : Aiguillettes et cimetière
- Géoparc :
- Confirmation Parking Géosite des Aiguillettes sur espace sur chemin ouest des Aiguillettes.

- Devis le 8 février pour recharge voirie entre Route de Montgoury et parking forestier.
- Propositions de conventions pour accès parcelles privées (Pierre Bully, Pierre de St Martin, liaison Carrière Pierre de St Martin) annuelle renouvelable par tacite reconduction.
- Proposition d'achat 1 parcelle OG 068 pour 1.4 ha après coupe rase pour éviter convention et la création d'un chemin pour le Géoparc...
 - Finalisation chemins de randonnées et balisage : Département (PDIPR) – Géoparc, réfléchir sur la location éventuelle d'une tarière pour poteaux.
 - Confirmation « Participation Citoyenne » Gendarmerie : Référents : David C. – Marc S.- Yves C. – JF D.
 - Devis pour changement des huisseries Maison 16 route du bourg, un deuxième devis va être demandé à une autre entreprise et inscription au budget
 - Réparation/changement brûleur chaudière Maison Pépinière : le brûleur a été remplacé et tout le câblage refait.
 - PEDT : accueil loisirs enfants ado. Jullié- Juliénas-Cenves-Chiroubles- Emeringes – Vauxrenard – Chénas. Travail en cours pour déterminer les besoins et les offres. Objectif dans 2 à 3 ans... Questionnaire parents envoyé.
 - Vote contre Le Plan de Mobilité du Sytral en Conseil communautaire le 30/01/25 (23 contre – 18 abstentions – 8 pour)
 - Réception de M. le Sous-Prefet le 20 décembre à la mairie. La rencontre s'est bien passée et beaucoup de sujets ont été abordés dont les projets sur Vauxrenard.

➤ **Délibérations :**

➤ **Avis sur le projet Plan Mobilité des territoires lyonnais**

Le Président du Sytral sollicite l'avis du conseil municipal de Vauxrenard sur le plan PLAN DE MOBILITE DES TERRITOIRES LYONNAIS arrêté le 21 novembre 2024 par le Conseil d'Administration de SYTRAL Mobilités. M. le Maire présente le document transmis par le SYTRAL Mobilités en rappelant qu'il a voté contre lors du Conseil Communautaire pour les raisons suivantes.

- Plusieurs maladroresses symptomatiques : Appellation Territoires Lyonnais ! Métropole et département aurait été mieux perçus... ;
- Présentation en Conseil des Maires le 16 janvier par des agents du Sytral sans aucun élu ;
- Approche du Beaujolais globale sans distinguer Bleu, Rouge, Vert ou Val de Saône et Haut Beaujolais ;
- Une zone blanche sans aucune offre de dessertes au nord de l'axe Cours – Villefranche à l'ouest de l'axe Villefranche-Macon. ;
- Non prise en compte des engagements Transport à la Demande (TAD) et dessertes régulières du haut Beaujolais ;
- Une volonté nette de réduire la voiture au sein de la métropole sans tenir compte des contingences rurales.
- Inadaptation géographique, altimétrique, climatique des solutions Vélo, Co voiturage, Marche ;
- Ingérence sur compétence stationnement EPCI ;
- Quelques vœux pieux RER départemental, cadences trains etc...non gérés par Sytral

Les conseillers municipaux échangent sur le sujet et il en ressort les éléments suivants :

- ce plan correspond au milieu urbain ;
- un vide pour les autres territoires ; une partie du territoire est oublié ;
- ce plan n'est pas adapté au milieu rural ;
- un manque de concertation avec le grand public ;
- il faut rappeler que la voiture fait partie de la mobilité sur nos territoires ruraux et qu'il ne faut pas l'écarter ;
- la mobilité n'est pas que la marche, le vélo ou les transports en commun... ;

- demande de la remise en place des transports à la demande sans contrainte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- **D'EMETTRE un avis défavorable** au Plan de Mobilité des territoires lyonnais

➤ **Convention de mise à disposition de personnel entre Fleurie et Vauxrenard**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention de mise à disposition de personnel à intervenir entre les communes de VAUXRENARD et de FLEURIE, durant l'année 2025, permettant aux salariés des services techniques des 2 collectivités, d'intervenir sur les 2 territoires : Fleurie pour des travaux de curage de fossés, de fauchage des accotements et Vauxrenard pour l'entretien des espaces verts.

Pour information, pour l'année 2024 : environ 13 % du temps de notre agent a été mis à disposition à la commune de Fleurie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 1 abstention des membres présents

- **Accepte** la convention de mise à disposition à intervenir entre la commune de VAUXRENARD et la commune de FLEURIE, pour les agents :

- Sylvain JOLIBOIS, adjoint technique principal de 1ere classe à la commune de VAUXRENARD
- Daniel FOREST, agent de maîtrise principal à la commune de FLEURIE ou tout agent du choix de Fleurie

- **Précise** que cette convention sera conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025

➤ **Questions diverses**

- **Maison de la Pépinière** : réflexions, interrogations sur l'avenir de la maison suite à plusieurs projets non concluant.
 - Des difficultés à trouver un projet compatible à nos exigences.
 - Factuellement la valeur estimée de la maison est de 160 k€. L'achat au département à été de 90 k€ (valeur estimée par les domaines à 130 k€) avec clause de retour à meilleure fortune.
 - La maison au fil du temps va s'abimer et des travaux vont être à entreprendre pour sa bonne conservation.
 - Quel projet pourrait correspondre au lieu et aboutir ?
 - Cette maison fait partie du patrimoine de la commune.
 - Les idées déjà exposées : consultation citoyenne pour l'avenir du lieu (appel à manifestation d'intention), consultation CCSB, mise en vente...
 - Vu les délais d'un projet pas de précipitation non plus au regard des échéances électorales imposant une décision au mandat suivant.
- **Document Vauxrenard 2020-2024**

- Retours /Infos sur perception de ce dossier positif.
- **Budget / Finances** : RDV avec Mme Balvay la Conseillère aux Décideurs Locaux pour faire le point sur le montage du budget 2025 et sa préparation. Budget prévisionnel : 429 000€ en fonctionnement et 660 000 en investissement.
- **Commission Communale des impôts Directs** prévues le 12 février en présence d'une personne de l'administration fiscale.
- **Vœux / Banquet des aînés** : Très bien passé, de bons retours.
- **Lagune** : demande d'un devis pour les remontées d'informations, pilotage du fonctionnement, défauts.
- **Oxyria** : réunion prévue le 18 février pour faire un point d'étape sur les offres, relancer l'appel d'offre...
- **Salle des fêtes** : un rappel va être fait aux associations pour les statuts et les assurances par rapport aux occupations des locaux communaux.
- **Bois ONF** : la vente prévisionnelle des coupes de bois prévues en 2025 s'élève à 22 000 €
- **Plan Communal de Sauvegarde** : à relancer

La séance est levée à 23h30

Prochaine séance le lundi 03 mars à 20h.

Le Maire,

Sixte DENUELLE

La secrétaire de séance,

Chrystel PRELE